



L'heure des bilans arrive et comme chaque année l'analyse du comportement des acteurs du handball est faite ; cette saison écoulée 2023/2024 n'échappera pas à ce cruel constat que le nombre de dossiers ne cesse de s'accroître et ce de façon exponentielle.

Plusieurs explications sont données chaque année et la première d'entre elles revient à la confiance de tous dans le fonctionnement d'une commission qui depuis de nombreuses années se fait fort de traiter tous les dossiers sans exception et surtout de manière la plus professionnelle soit elle.

A l'heure de la rédaction de ce rapport je ne peux donner de chiffres précis tant le nombre d'affaires restant à juger reste important ; ce qui est certain c'est que le nombre de dossiers se situera aux alentours de 300 ce qui peut apparaître comme un triste record.

Dans quelques jours vous aurez à choisir de nouveaux représentants ; ce choix n'est pas anodin ; je dirais même qu'il est déterminant car notre sport est à la croisée de chemins qu'il importe d'encadrer.

Après plus de seize années passées à la tête de la commission de discipline, je me retire en ayant le sentiment du devoir accompli : cette commission tellement critiquée, décriée, attaquée même de toute part, a démontré sa solidité parce que composée de personnes formées aux techniques de jugement, soudées par leur expérience indéniable dans le domaine du handball et pour la moitié d'entre elles issues du monde juridique ; cette commission a aussi révélé son attachement aux principes d'indépendance et d'impartialité qui gouvernent toute œuvre de justice ; cela peut apparaître logique qu'une instance disciplinaire juge en impartialité et en toute indépendance mais en pratique le poids des pressions est tel qu'il nous est vite possible de sortir du chemin.

Jamais la commission de discipline de la ligue AURA n'aura cédé aux sirènes et aujourd'hui cette fierté d'avoir traité tous les dossiers qui lui ont été soumis par les mandataires qui eux aussi ont agi l'esprit libre, s'associe à la recherche constante de justice.

Alors oui, votre choix sera déterminant le 22 juin prochain et la formule de Cyrano de BERGERAC redouble de sens aujourd'hui car oui « *on n'abdique pas l'honneur d'être une cible* ».

Tous les Clubs auront besoin demain d'être soutenus sur le plan humain, juridique, et social ; la volonté de nos anciens dirigeants de faire entrer des professionnels dans les conseils d'administration était une véritable révolution que je qualifie de bénéfique. La réalité est là encore plus complexe.

Je tiens à remercier Alain RIPERT qui a toujours soutenu sa commission de discipline et surtout qui n'est jamais intervenu de quelque manière que ce soit dans une décision révélant par là même un courage, une vision et un comportement exemplaires.

Je remercie tous les membres de mes commissions de discipline passées et présentes qui ont démontré un tel engagement au service du handball et un tel sens du service public que je ne peux qu'être admiratif.

Merci encore à toutes et à tous, plus particulièrement à mes deux premières vice-présidentes Chantal et Hélène qui ont débuté il y a dix-sept ans cette aventure à mes côtés ; à mes vice-présidents Gilberte et surtout Pierre-Ursanne qui préside remarquablement cette dernière session d'affaires ; merci à toutes ces femmes et hommes qui n'ont jamais compté leurs heures pour œuvrer pour que les enfants et les acteurs du handball puissent exercer le sport que l'on affectionne avant tout dans les meilleures conditions de sérénité et de sécurité.

Vous n'avez jamais manqué à vos devoirs et je reste très fier de vous tous étant rappelé que la commission de discipline a toujours respecté une parité et un échevinage total depuis 2008.



Mes pensées vont aussi à nos mandataires qui n'ont pas démerité tant le nombre de dossiers a augmenté ; aujourd'hui sur le pont Alexandra et André ont fait un travail exceptionnel, sans oublier nos nombreux instructeurs dont Isabelle et Marie Hélène.

Nos deux secrétaires, Any et Marie effectuent un travail remarquable et assurent le lien permanent avec les licenciés qui, compte tenu de leur mission, n'est pas toujours des plus simples.

Il ne suffit pas de recopier un règlement disciplinaire et de soutenir au détour de quelques phrases le vœu d'une plus grande solidarité, ou d'une discipline sans faille.... Alors même que cette volonté ne se traduit par aucun acte positif.

L'œuvre de discipline ne peut appartenir qu'à des organes indépendants et impartiaux et être exercée par des personnes formées.

A ce titre, et comme j'ai eu l'occasion de le dire chaque année depuis plus de seize ans, seule la formation de tous les acteurs et aussi des dirigeants permettra de réduire enfin le nombre d'affaires.

Je crois plus que jamais à la nécessité de poursuivre nos efforts dans la prévention et dans la formation des intervenants. Il est indispensable d'envoyer en formation des licenciés pour apprendre les règles propres à chaque fonction et puis, surtout, tout simplement, pour partager les difficultés éventuelles rencontrées dans l'exercice desdites fonctions. Le rôle de notre ITFE est primordial.

Votre vote aura donc une importance toute particulière le 22 juin prochain pour ce qui concerne la formation, l'éthique et la discipline, même si je sais déjà que les fractures ne se résorberont qu'au prix d'efforts extraordinaires.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne continuation dans le handball.

Frédéric UROZ, Président de la Commission Discipline